

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Du Nord Est Béarn**

Un extrait du procès-verbal
de la séance a été affiché à la
porte du siège de la
communauté de communes
le 16 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du onze avril deux mille dix-neuf
à la Mairie de Morlaàs, place Sainte Foy
à vingt heures

Annule et remplace délibération n°2019-1104-2.1-2

Date de la convocation: 3 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 98

Présents : M. Romain MORLANNE (Aast), M. Christian ROCHÉ (Andoins), Mme Maïté POTHIN (Anoye), Mme Martine LOUSTAU (Arrien), M. Michel CANTOUNET (Arroses), M. Philippe TRUCCO (Aurions-Idernes), M. Vincent ROUSTAA (Baleix), M. Bernard BURON (Barinque), M. René MILLET (suppléant Barzun), M. Claude LAGARRUE (Bassillon-Vauze), M. Francis SEBAT (Bédelle), M. Yvan DEBOSSÉ (Bernadets), M. François DUBERTRAND (Bétracq), M. Michel ARRIBÉ (Buros), M. Thierry CARRERE (Buros), Mme Marie-Claude CHATELIN (Buros), Mme Josiane VAUTIER (Buros), M. Charles MURILLO (Cadillon), M. Robert GAYE (Castillon-Lembeye), M. Raymond SANSOT (Corbère-Aberes), Mme Christine PHESANS (suppléante Cosledaa-Lube-Boast), Mme Maïté HORMIDAS (suppléante Crouseilles), M. Xavier BOUDIGUE (Eslourenties-Daban), Mme Régine BERGERET (Espechède), M. Jean-Pierre BARRERE (Espoey), M. Michel MAGENDIE (Gabaston), M. Pierre PEILHET (Gayon), M. Jean-Michel PATACQ (Ger), M. Bernard POUBLAN (Ger), M. André MAGENDIE (Gomer), Mme Yolande COUSTET (Higuères-Souye), Mme Martine HURBAN (Lalongue), M. Patrick BARBE (Lannecaube), M. Michel JANTRON (Lassere), M. Jean-Michel DESSÈRE (Lembeye), M. Hervé BARRY (suppléant Limendous), M. Philippe SOUBIELLE-CLOS (Livron), M. Bernard CACHEIRO (Lombia), Mme Nadège MAHIEU (suppléante Lourtenties), M. Christian ROUMIGOU (Lucarre), M. Daniel VELEZ (Lucgarier), Mme Eliane CAPDEVIELLE (Maspie-Lalonguère-Juillacq), M. Philippe RESTOUEIX (suppléant Maucor), M. Alain DEPOORTER (Monassut-Audiracq), Mme Annick CARPENTIER-CHAMPROUX (Monpezat), M. Gérard CONGIU (Morlaàs), M. Robert DEMONTE (Morlaàs), M. Dino FORTÉ (Morlaàs), M. Joël SEGOT (Morlaàs), M. Claude BORDE-BAYLACQ (Nousty), M. Gilbert DAVID (Nousty), Mme Sylvie POUTS (Nousty), M. Jean-Marc FOURCADE (Ouille), M. Pierre ARMAU (Peyrelongue-Abos), M. Serge PARZANI (Ponson-Dessus), Mme Monique LARBEYOU (Pontacq), Mme Françoise LARRÉ, (Pontacq), M. Henri SOUSBIELLE (Pontacq), M. Christophe VOISIN (Pontacq), M. Alban LACAZE (Riupeyrus), M. Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), M. Arthur FINZI (Saint-Castin), M. Christian CASTERAN (Saint-Jammes), M. Benoît MARINÉ (Saint-Laurent-Bretagne), M. Philippe CASTETS (Samsons-Lion), M. Michel CHANTRE (Simacourbe), Mme Dominique BAZES (Soumoulou), M. Alain TREPEU (Soumoulou), Mme Sylvette NOGUES (Urost),

Représentés : Mme Myriam CUILLET (Abère) ayant donné pouvoir à Mme Sylvette NOGUES, Mme Marie-Odile RIGAUD (Arricau-Bordes) ayant donné pouvoir à Mme Eliane CAPDEVIELLE, Mme Martine MONTAGUT (Ger) ayant donné pouvoir à M. Bernard POUBLAN, Mme Evelyne PONNEAU (Ger) ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel PATACQ, M. Eric NOUNY (Lespourcy) ayant donné pouvoir à Mme Régine BERGERET, M. Arnaud BRIERE (Lussagnet-Lusson) ayant donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Sandrine COPIN-CAZALIS (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Gérard CONGIU, Mme Huguette DOMENGES (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Robert DEMONTE, Mme Pierrette LASSEGNORE (Morlaàs) ayant donné pouvoir à M. Joël SEGOT, M. Didier LARRAZABAL (Pontacq) ayant donné pouvoir à M. Henri SOUSBIELLE, Mme Chrystelle CAZENAVE (Pontacq) ayant donné pouvoir à Mme Françoise LARRÉ, M. Lucien LARROZE (Sedzère) ayant donné pouvoir à M. Christian ROCHÉ, M. Bernard MASSIGNAN (Soumoulou) ayant donné pouvoir à M. Alain TREPEU,

Absents excusés : Mme Christelle DESCLAUX (Anos), M. Jean-Pierre JEANTET (Escoubès), M. Jean-Michel VIGNAU (Escures), M. Jean-Jacques LASCASSIES (Espoey), Mme Elisabeth BOINOT (Gerderest), M. Olivier LARBIOUZE (Hours), M. Bernard MARCHENAY (Lespielle), Mme Isabelle MONTAUBAN (Luc-Armau), M. Marc GAIRIN (Momy), M. Gabriel HUGUES (Moncaup), M. Pierre COSTE (Morlaàs), M. Jean-Claude GARIMBAY (Morlaàs), Mme Eliane LAPORTE-LIBSON (Morlaàs), M. Bernard LASSERE (Saubole), M. René BAUD (Séméacq-Blachon), M. Stéphane PEDEBOY (Serres-Morlaàs), M. André MAGENDIE a été élu secrétaire.

**Délibération n°2019-1104-2.1-2bis : URBANISME
Carte communale de Saint-Armou**

Le 7^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLU-SCoT-PLH-Service des Droits du Sol rappelle à l'assemblée l'historique de la procédure d'élaboration de la carte communale de Saint-Armou.

La commune de Saint-Armou a engagé par délibération du 4 juin 2012 la révision dudit document.

Face aux difficultés rencontrées, le conseil municipal a décidé l'arrêt de la révision de la carte communale par délibération du 17 juin 2013.

Dans sa séance du 29 juillet 2013, il a finalement décidé de reprendre la révision de la carte communale (délibération n°2013-2907-1).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn exerce la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Par délibération n°2017-2303-2.1-10 du 23 mars 2017, la communauté de communes a décidé de poursuivre :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des communes composant anciennement la Communauté de Communes Ousse Gabas ;
- l'élaboration et/ou la révision et/ou la modification des documents d'urbanisme des communes ayant engagé celle-ci avant le 31 décembre 2016, pour les communes qui le souhaitent et qui donnent leur accord à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour le faire.

Par délibération n°2017-1703-1 du 17 mars 2017, la commune de Saint-Armou a décidé de donner son accord à la poursuite de la procédure de la révision de la carte communale de Saint-Armou par la communauté de communes Nord Est Béarn.

Le projet a donc été repris par la communauté de communes dès le mois de mars 2017, en étroite collaboration avec la commune.

Le 7ème Vice-Président présente les avis émis sur le projet.

Le 17 septembre 2018, la Chambre d'Agriculture a rendu un avis favorable

Le 7 septembre 2018, le Syndicat Mixte du Grand Pau a rendu un avis favorable

Le projet a été soumis à enquête publique par arrêté en date du 13 décembre 2018. L'enquête publique s'est tenue en mairie du 7 janvier au 8 février 2019 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de carte communale assorti des recommandations suivantes :

- d'inscrire le quartier Hourné comme porte d'entrée du cœur du village et non comme le cœur de la commune
- de veiller à ce que le développement futur du cœur du village (église) s'arrête à la porte du cœur du village ainsi identifié, sans aller au-delà.

Considérant les avis de la Chambre d'Agriculture et du Syndicat Mixte du Grand Pau,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur sur le projet présenté à l'enquête publique,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du 7ème Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace : PLUi-SCoT-PLH-Service Autorisation des Droits du Sol et après en avoir largement délibéré, à la majorité, 81 voix Pour, 1 Abstention, :

- DECIDE d'approuver la révision de la carte communale en inscrivant le quartier comme porte d'entrée du cœur du village et non comme le cœur de la commune ;
- RAPPELLE que les autorisations d'urbanisme seront délivrées au nom de la commune dès lors que la carte communale entrera en vigueur.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale ci-annexée.

Elle sera, en outre, transmise pour information :

- aux Président du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- aux Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de l'Agriculture ;
- au Président du Syndicat Mixte du Grand Pau.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale feront l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la carte communale.

Fait et délibéré à Morlaàs, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Morlaàs, le 30 avril 2019

Le Président,

A. FINZI

